



Énoncé de politiques sur les injections

Position:

L'ordre considère comme pratique acceptable qu'on délègue à un technologue en radiation médicale la tâche de ponction veineuse en vue d'installer une ligne intraveineuse, d'injecter un produit de contraste ou pour un prélèvement hématologique.

Objectif:

Fournir les instructions, démonstrations, pratiques et protocoles nécessaires pour la ponction veineuse et/ou l'administration des produits de contraste et le renouvellement annuel de la certification.

On peut déléguer l'acte de ponction veineuse au technologue pourvu que :

Le technologue peut exécuter la ponction veineuse de façon prudente et compétente afin d'installer une ligne intraveineuse, d'injecter un produit de contraste ou pour un prélèvement hématologique. Aussi, pourvu qu'il/elle puisse discuter des facteurs de risques possibles, surveiller le patient, reconnaître les signes et symptômes de réaction allergique au produit de contraste, initier un traitement en cas de réaction, et identifier et discuter des utilisations des drogues d'urgence.

L'évaluation sera effectuée par l'instructeur et/ou l'individu responsable de vérifier la certification.

Programme de formation suggéré pour la certification :

- *Instruction et démonstration de la ponction veineuse par un individu qualifié.*
- *Opportunités de pratique supervisées jusqu'à ce qu'un instructeur détermine la compétence.*
- *Conférences, brochures d'information, présentations vidéo, etc. concernant :*
 - *L'importance de l'historique du patient*
 - *Types de produits de contraste*
 - *Contre-indications*
 - *Signes and symptômes d'une réaction allergique*
 - *Les drogues d'urgence et leur utilisation*
- *Certification annuelle en RCR*



Août 1993

Révisé en mai 2000

Révisé en novembre 2025